



Saint Christol d'Albion, le 04/12/2023

## Commune de Saint Christol d'Albion

### Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelable (ZAPER)

#### Avis d'ouverture de la concertation

La municipalité informe de l'ouverture de la concertation sur les Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAPER)

Un registre est mis à disposition en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du mardi 5 décembre 2023 à partir de 8h00 jusqu'au mercredi 27 décembre 2023 à 17h30. Les observations pourront également être transmises :

- Par mail : [mairie@mairie-saintchristol.fr](mailto:mairie@mairie-saintchristol.fr)
- Par courrier à l'adresse suivante : 1, Place de la Mairie – 84390 Saint Christol

Un document de concertation sera également mis à disposition en Mairie et sur le site internet de la commune dans la rubrique « Urbanisme » au fur et à mesure de l'avancé des études.

Henri BONNEFOY,  
Maire de Saint Christol.

